



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLARD**

**SEANCE DU 19 MAI 2026**

<b>Nombre de conseillers en exercice : 15</b>  <b>Présents : 14</b>  <b>Procuration : 1</b>  <b>Absents : 1</b>  <b>Votants : 15</b>	<b>Délibération N°2026-24</b>  Proposition achat parcelle boisée A1494
--	--

**L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE DIX-NEUF MAI**, le Conseil Municipal de la Commune de VILLARD, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à 19h30 en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Pierrick DUFOURD, Maire.

Date de la convocation : 11 mai 2026

**ETAIENT PRESENTS** : Monsieur Christophe BOSSU, Monsieur Jean-Paul COSTAZ, Madame Blandine CUGNIER, Madame Lori DUCROZ-LELEVRIER, Monsieur Pierrick DUFOURD, Madame Stéphanie GACHET-GUINAND, Monsieur Mathieu GUINAND, Madame Catherine MICHOUILLIER, Monsieur Jean-Sébastien MOLITOR, Monsieur Frédéric MOUTHON, Monsieur Joël MOUTHON, Madame Laurette PINGET, Madame Florine QUINTIN, Madame Mireille ROSAY

**EXCUSES** : Monsieur Guillaume GOUSSE représenté par M. Jean-Sébastien MOLITOR par pouvoir du 14 mai 2026.

**SECRETARE DE SEANCE** : Madame Laurette PINGET est nommée secrétaire de séance.

**Délibération N°2026-24 - Proposition achat parcelle boisée A1494**

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités territoriales,

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que Mme HUDRY Christiane souhaite vendre à la commune de Villard la parcelle boisée A1494 Les Grands Bois.

La commune de Villard a pris conseil auprès du technicien forestier référent de l'Office National des Forêts (O.N.F). Il serait intéressant pour la commune d'acquiescer la parcelle A1494 car elle est directement mitoyenne avec les parcelles communales à l'aval et à l'Est.

La parcelle A1494 se décompose ainsi :

1903m<sup>2</sup> en zone naturelle N.

Mme HUDRY Christiane souhaite vendre cette parcelle au tarif de 1 000 euros hors frais d'enregistrement.

**Le Conseil Municipal,**  
**Après avoir entendu le rapporteur,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**Par 15 voix Pour,**  
**Décide à l'unanimité de :**

**ACQUERIR** la parcelle A1494 au prix de 1 000 euros hors frais d'enregistrement.

**PASSER** l'acte d'acquisition par l'office notarial de Thonon-les-Bains.

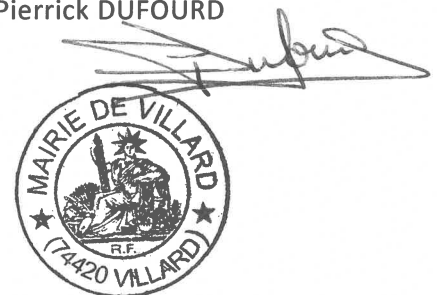
**DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire afin de procéder aux démarches et formalités nécessaires pour régulariser ce dossier.

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à ce dossier.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Villard, le 21 mai 2026

Le Maire,  
Pierrick DUFOURD



Le Secrétaire de séance,



Télétransmise le  
Affichée le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.